|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-23) Dubaï, 20 novembre – 15 décembre 2023** | |  |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Document 116-F** | |
|  | | **29 octobre 2023** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Brésil (République fédérative du) | | | |
| PROPOSITIONS POUR LES TRAVAUX DE LA CONFéRENCE | | | |
|  | | | |
| Point 8 de l'ordre du jour | | | |

8 examiner les demandes des administrations qui souhaitent supprimer des renvois relatifs à leur pays ou le nom de leur pays de certains renvois, s'ils ne sont plus nécessaires, compte tenu de la Résolution **26 (Rév.CMR-19)**, et prendre les mesures voulues à ce sujet;

Introduction

La bande de fréquences 420-450 MHz est utilisée pour un certain nombre d'applications radar importantes, les systèmes multifonctions de communication pour la localisation de la position, l'exploitation spatiale, la recherche spatiale, les systèmes radar au sol, de navire et aéroportés, et les systèmes de télécommande et de terminaison de vol sur polygones d'essai, ce qui en fait une bande de fréquences essentielle pour la sécurité nationale.

La physique de la propagation radioélectrique rend la bande de fréquences excellente pour les opérations de recherche et de surveillance radar à longue portée, ainsi que pour la poursuite de cibles associées. La bande de fréquences est utilisée par les radars de recherche et de surveillance à longue portée pour détecter et poursuivre les missiles balistiques et les aéronefs, et pour classer les objets dans l'espace.

Le Brésil utilise la bande de fréquences 420-450 MHz pour d'importantes applications du service de radiolocalisation, comme le contrôle des commandes et les polygones d'essai, notamment au Centre spatial d'Alcântara (CEA), base spatiale de l'Agence spatiale brésilienne située dans la municipalité d'Alcântara, sur la côte atlantique nord du Brésil, dans l'État de Maranhão, exploitée par le Commandement aéronautique des Forces aériennes brésiliennes.

En réponse au point 8 de l'ordre du jour de la CMR-23, l'Administration brésilienne propose de faire ajouter son nom dans le renvoi **5.269** du RR.

Proposition

ARTICLE 5

Attribution des bandes de fréquences

Section IV – Tableau d'attribution des bandes de fréquences  
(Voir le numéro 2.1)

MOD B/116/1

5.269 *Catégorie de service différente*:en Australie, au Brésil, aux États-Unis, en Inde, au Japon et au Royaume-Uni, dans les bandes 420-430 MHz et 440-450 MHz, l'attribution au service de radiolocalisation est à titre primaire (voir le numéro **5.33**).

**Motifs:** Étant donné que les renvois font partie du Tableau d'attribution des bandes de fréquences du Règlement des radiocommunications, le Brésil demande l'ajout de son nom dans le renvoi **5.269** du RR. Les bandes de fréquences 420-430 MHz et 440-450 MHz sont utilisées par des organismes fédéraux pour d'importantes applications du service de radiolocalisation, ce qui rend cette bande essentielle pour la sécurité nationale. Cette proposition répond à un besoin spécifique du Brésil, qu'il est impossible de satisfaire autrement dans le Tableau d'attribution des bandes de fréquences. En outre, cette proposition n'impose aucune contrainte aux services existants dans les bandes de fréquences considérées.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_